

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 octobre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 43 de l'ordre du jour
**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettres identiques datées du 3 octobre 2001, adressées au
Président
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général**

Compte tenu de la gravité de la situation humanitaire et politique qui règne en Afghanistan et dans la région environnante, j'ai l'intention de nommer de nouveau M. Lakhdar Brahimi aux fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan. On se souviendra qu'en 1999 j'avais pris la décision de « geler » les activités de M. Brahimi jusqu'à ce qu'un changement de circonstances justifie la reprise de cette action (voir A/54/536-S/1999/1145). Je suis intimement convaincu que le moment est venu pour M. Brahimi de reprendre son action.

Je souhaite confier à mon Représentant spécial la responsabilité d'ensemble des activités humanitaires et politiques engagées en Afghanistan par l'Organisation des Nations Unies. Il aura également pour mission de poser les premiers jalons afin de mettre sur pied des plans visant à aider ce pays en ruines à se relever. M. Brahimi supervisera les activités des deux organes des Nations Unies spécialement chargés des activités en Afghanistan, à savoir la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, lesquels lui apporteront par ailleurs leur concours.

Mon Représentant spécial tiendra les membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité régulièrement informés de ses activités.

Vous trouverez ci-joint le texte du mandat de M. Brahimi (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan



Annexe

Représentant spécial pour l'Afghanistan Mandat

Le Représentant spécial est chargé des questions politiques et humanitaires. À cet effet, il exerce la responsabilité d'ensemble sur les activités des Nations Unies en Afghanistan et dans la région. Tout en mettant l'accent au premier chef sur le rétablissement de la paix et sur les besoins humanitaires, il engagera les préparatifs devant ouvrir la voie à la phase de relèvement. Il supervisera, guidera et orientera l'action des programmes et des bureaux des Nations Unies aux fins d'assurer la coordination globale et de veiller à la cohérence des initiatives.

En ce qui concerne les activités politiques, le Représentant spécial travaillera en étroite collaboration avec le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, le Représentant personnel du Secrétaire général en Afghanistan et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, que l'Assemblée générale a créée dans sa résolution 48/208. Il gèrera les activités de rétablissement de la paix avec la participation des belligérants et des autres parties concernées, dans un souci de faciliter l'établissement d'un gouvernement véritablement représentatif, multiethnique et reposant sur une large assise.

S'agissant des questions humanitaires, le Représentant spécial agira en étroite collaboration avec le Coordonnateur des secours d'urgence et le Coordonnateur régional des secours humanitaires pendant la crise afghane. Il supervisera les négociations avec toutes les parties intéressées afin que l'aide humanitaire parvienne en toute sécurité et sans entrave à l'ensemble des populations dans le besoin et plaidera en faveur de l'établissement d'un espace humanitaire et du respect des droits et de la protection des populations touchées. Il veillera à ce que les questions humanitaires et les droits humains soient au centre des négociations politiques et des discussions ayant trait à la sécurité.
